



# POLITIQUE FORESTIÈRE RÉGIONALE ET BIODIVERSITÉ

Peuplement de pin laricio en forêt territoriale de Rospa Sorba

Les recommandations proposées ici permettent de répondre au mieux :

- à l'**art.L411-1 du code de l'environnement** et aux arrêtés de protection des espèces qui interdisent la destruction de leur habitat naturel ;
- aux **engagements des politiques publiques** en termes de prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière dont quelques exemples sont cités ci-dessous.

Orientations générales de la **politique forestière de la Collectivité Territoriale de Corse** approuvées par l'Assemblée de Corse le 23 octobre 2006 :

- développer dans les aménagements forestiers des mesures spécifiques de gestion destinées à protéger les espèces et habitats remarquables.

Schéma Régional d'Aménagement (**SRA**, 2011) qui cadre les aménagements forestiers des forêts publiques :

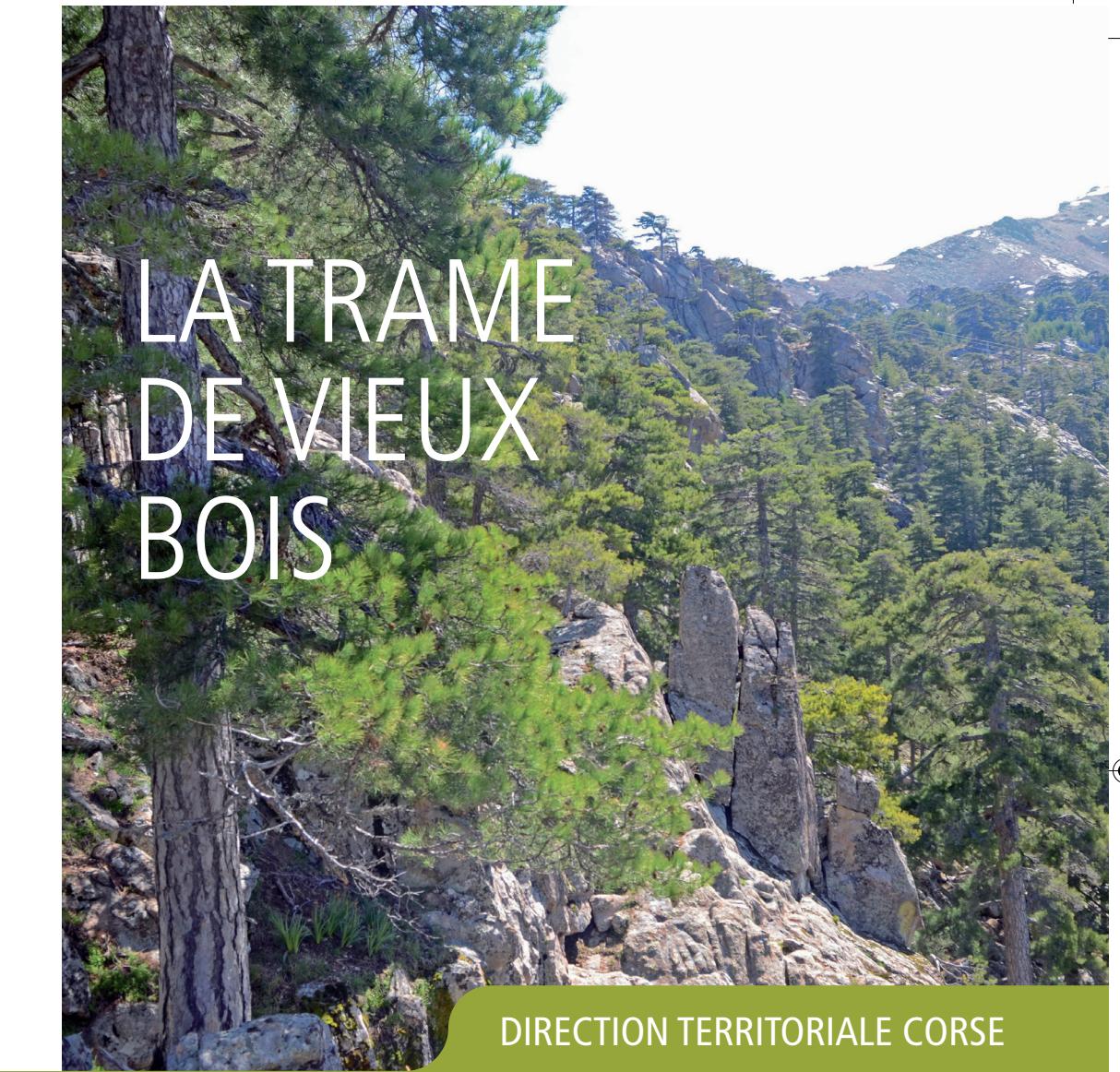
- maintien de phases de vieillissement et de sénescence :
  - prévoir des îlots de vieillissement et de sénescence ;
  - conserver un certain nombre d'arbres par hectare.

Trame Verte et Bleue identifiée dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (**PADDUC**) approuvé par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015 :

- les peuplements matures de pin laricio (pour la sittelle corse), les arbres-gîtes à chiroptères, les réserves biologiques (peuplements en libre évolution) sont identifiés comme des réservoirs de biodiversité terrestre
- le maintien d'îlots et d'arbres à haute valeur biologique participe aux corridors écologiques pour les espèces liées aux vieux peuplements.

## LA TRAME DE VIEUX BOIS

LA TRAME DE **VIEUX BOIS** RÉPOND À LA MISE EN PLACE D'ACTIONS EN **FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**, INSCRITES DANS LA **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'ONF** ET DANS LES **EXIGENCES DU CAHIER DES CHARGES DES ORGANISMES CERTIFICATEURS**. ELLE PARTICIPE AINSI À **GARANTIR UNE GESTION DURABLE DU PATRIMOINE FORESTIER**.



DIRECTION TERRITORIALE CORSE



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —





## LA TRAME DE VIEUX BOIS

Vieux hêtre en forêt communale de Bocognano

Exploiter le bois c'est avant tout répondre à une demande économique et sociétale. Cependant l'évolution naturelle de la forêt s'en trouve perturbée ; les phases de vieillissement, de sénescence et d'effondrement de la forêt sont plus rares et les cortèges d'espèces liés à ces phases ont du mal à se développer. Or ces cortèges sont indispensables pour le bon déroulement du cycle de la matière.

Les vieux peuplements accueillent par ailleurs des espèces patrimoniales, souvent protégées, telles que la **sittelle corse**, la **rosalie des Alpes** ou encore les **chauves-souris**.

Il est possible de prendre en compte cette problématique dans la gestion forestière en mettant en place une **trame de vieux bois** idéalement répartie pour permettre le déplacement des cortèges entre les éléments de la trame.

### TRAME DE VIEUX BOIS =

Vieux peuplements en libre évolution

Arbres à haute valeur biologique

Îlots de sénescence

Îlots de biodiversité



## LES ÎLOTS DE VIEUX BOIS ET DE BIODIVERSITÉ

Vieux peuplement en forêt territoriale de Valdu Niellu

Au sein des **peuplements travaillés** (exploitation, travaux à but paysager...), des zones sont soustraites de la gestion courante :

#### Îlots de sénescence : 2 ha minimum

- les bois ne sont jamais exploités, les arbres meurent sur pied et aucune intervention n'y est autorisée.

**Îlots de biodiversité** : leur objectif est de minimiser l'impact de la gestion forestière sur les habitats favorables à certaines espèces patrimoniales. Les interventions n'y sont pas autorisées.

- îlot sittelle** : des bouquets de 0,3 ha minimum sont maintenus sur les parquets de régénération dans les peuplements de pin laricio.

- îlot chiroptères** : zone de quelques hectares centrée sur un cœur de réseau d'arbres-gîtes à chauves-souris.

**Marquage sur le terrain** : l'îlot est matérialisé par deux traits blancs horizontaux sur les arbres le délimitant

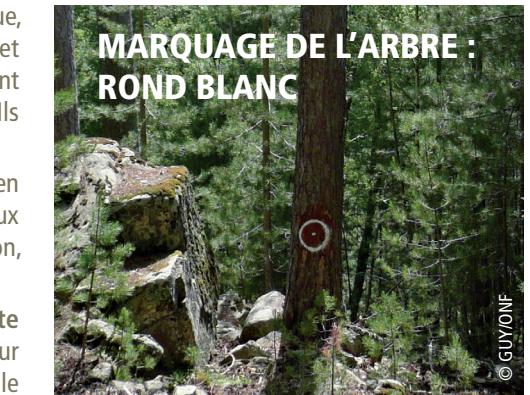
**Durée** : les îlots sont conservés jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus jouer leur rôle puis remplacés pour maintenir une trame équilibrée.



## LES ARBRES À HAUTE VALEUR BIOLOGIQUE

Nid de rapace en forêt communale de Bocognano

© POLFRONI NF



### MARQUAGE DE L'ARBRE : ROND BLANC

© GUYONNF

« Arbre bio » en forêt territoriale de Valduniellu

Les arbres à haute valeur biologique, disséminés dans les peuplements et communément appelés « **arbres bio** », sont maintenus sur pied jusqu'à leur mort. Ils permettent :

- de compléter la trame de vieux bois en facilitant la **connectivité** entre les vieux peuplements laissés en libre évolution, îlots compris.
- d'assurer la **protection d'un arbre-gîte** pour une espèce patrimoniale (autour des palombes, chauves-souris, sittelle corse...).

	Bio		Déperissants		Morts	
	mini	opti	mini	opti	mini	opti
pin laricio et pin maritime	8 / ha	$\geq 8$ / ha	1 / ha	2 / ha	tous	tous
sapin pectiné	4 / ha	9 / ha	1 / ha	2 / ha	tous $\geq 35$ cm de diamètre	tous $\geq 35$ cm de diamètre
hêtre et chêne vert	4 / ha	9 / ha	1 / ha	2 / ha	5 / ha $\geq 35$ cm de diamètre	tous $\geq 35$ cm de diamètre